



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau de l'intégration des migrant-e-s
et de la prévention du racisme IMR
Fachstelle für die Integration der MigrantInnen
und für Rassismusprävention IMR

Grand-Rue 26, 1700 Fribourg

T +41 26 305 14 85, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/integration

Programme d'intégration cantonal PIC 2024-27

Appel à projets « Soutien d'actions de sensibilisation et de prévention du racisme »

Cet appel à projets s'inscrit dans le domaine « Gestion de la diversité et protection contre les discriminations » du Programme d'intégration cantonal PIC 2024-27.

Le racisme est un système de pouvoir qui se fonde sur la création de catégories humaines et leur hiérarchisation à partir de critères tels que la couleur de peau, la culture, la religion etc. Il se manifeste à tous les niveaux de notre société, notamment dans les institutions et structures : c'est pourquoi on le qualifie de « systémique ».

Le racisme n'implique pas nécessairement la volonté ou la conscience de la part de l'auteur-e, mais provoque tout de même des inégalités. Ainsi au sein de notre société, certains groupes sont d'office moins visibles que d'autres, tandis que certain-e-s bénéficient de privilèges par le seul fait d'appartenir au groupe majoritaire et/ou dominant. Le racisme a des incidences sur l'accès à l'emploi, à la formation, au logement, au système judiciaire, etc.

Cet appel à projets vise à sensibiliser la société et ses institutions notamment à l'histoire, aux mécanismes et aux manifestations contemporaines du racisme ainsi qu'aux expériences de personnes défavorablement racialisées¹ et/ou appartenant à une minorité marginalisée au sein de notre société.

Des projets qui favorisent une perspective intersectionnelle² pour comprendre la croisée des discriminations et la manière dont celles-ci se renforcent mutuellement bénéficieront d'une attention particulière.

¹ Nous entendons ici toute personne ayant subi un processus de racialisation à cause de son pays d'origine, de sa culture d'origine et/ou de marqueurs phénotypiques (couleur de peau, type de cheveux/yeux, etc.), avec un impact négatif dans son accès à l'égalité des chances.

² L'approche intersectionnelle permet de reconnaître le croisement des diverses formes de discriminations vécues par les personnes réunissant de multiples identités marginalisées.

Exemple : une personne issue de la migration, lesbienne, en situation de handicap et s'identifiant comme femme, est susceptible de subir à la fois du racisme, de l'homophobie, du validisme et du sexisme.

1. A qui s'adresse cet appel à projets ?

Il s'adresse à toute association, commune et institution désireuse de concevoir et développer des projets de « Prévention du racisme » qui complètent l'offre des structures ordinaires³.

2. Quels sont les objectifs de cet appel à projets ?

Il a pour objectifs de :

- > Encourager la prise de conscience de l'histoire, des mécanismes et des impacts du racisme, aussi bien sur le plan individuel que systémique ;
- > Favoriser une perspective intersectionnelle pour comprendre la croisée des discriminations et la manière dont celles-ci se renforcent mutuellement ;
- > Valoriser les expériences et la parole des personnes défavorablement racialisées et/ou appartenant à une minorité ;
- > Promouvoir la création de « safer space »⁴ de partage et d'échange qui s'adressent aux personnes discriminées ;
- > Soutenir l'élaboration d'outils de prévention destinés à la population et aux institutions.

3. Quels types de mesures peuvent être subventionnés ?

Une grande diversité de projets, d'ampleur variable, peut être soutenue. Exemples :

- > Organisation d'une exposition sur les femmes musulmanes ou d'un festival thématique afroféministe ;
- > Mise en place d'un « safer space » pour des personnes défavorablement racialisées et queer⁵ ;
- > Création de contenu digital informatifs sur le racisme systémique ou l'antisémitisme.

4. Quels critères doivent être remplis ?

- > L'organisation responsable du projet doit être active dans le canton de Fribourg et être constituée en association ou représenter une institution (p. ex. commune, service étatique). Aucune demande ne peut être déposée à titre individuel.
- > Le projet est en adéquation avec les objectifs du PIC 2024-27.
- > Il valorise les compétences des personnes issues de la migration et/ou défavorablement racialisées et celles-ci sont intégrées dans chaque étape du projet, notamment dans les prises de décisions.

³ Les structures ordinaires (p.ex. l'école, les administrations cantonales et communales, les hôpitaux) ont pour mission de s'engager pour toute la population.

⁴ Aussi appelé « cadre sécurisant », on entend ici un environnement permettant aux personnes marginalisées de se réunir sans craindre d'être attaquées (verbalement ou physiquement) par des individus issus de groupe(s) majoritaire(s) et/ou dominant(s).

⁵ Nous entendons ici les personnes dont l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre se situe hors des cadres normés. Autrement dit, il s'agit de membres de la communauté LGBTQIA+.

- > Il favorise la participation du public-cible et l'implique dans les orientations à donner au projet.
- > Le projet est accessible, inclusif et reconnaît la non-discrimination comme une valeur importante.
- > Il répond à des besoins locaux, et tient compte du réseau existant.
- > Il propose des activités concrètes dans le canton de Fribourg et son but est non-commercial.
- > Il est mis en œuvre de 2024 à 2027, sur la base d'un calendrier prédéfini.
- > L'ensemble des subventions fédérales et cantonales ne peuvent pas dépasser 80 % des recettes totales. Le solde (au minimum 20 %) peut comprendre du travail bénévole, la mise à disposition gratuite de matériel et de locaux, un soutien financier par une fondation ou une commune, etc.
- > Toute modification importante du projet doit être signalée à l'IMR.

5. Comment déposer une demande de subvention

- > Le dossier doit inclure :
 - > Une lettre d'accompagnement signée ;
 - > La demande de subvention « Soutien d'actions de sensibilisation et de prévention du racisme » ;
 - > Un bulletin de versement ;
 - > Pour les associations : statuts et composition du comité.
- > Il peut être adressé, **durant toute la durée du PIC 2024-27**, uniquement par courriel, à : integration@fr.ch
- > Pour toute question ou conseil, n'hésitez pas à contacter Doris Galliker : doris.galliker@fr.ch, 026 305 14 42.